

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

**SESSION 2023**

## **ARTS**

### **Arts plastiques**

Durée de l'épreuve : **3 h 30**

#### ***Matériels autorisés***

*3 feuilles de papier machine blanc A4*

*Papier brouillon*

*Seuls les supports fournis sont autorisés.*

*Le matériel graphique (noir-blanc/couleur), ciseaux, colle et adhésifs personnels au candidat sont autorisés.*

*L'usage de la calculatrice et du dictionnaire est interdit.*

Ce sujet comporte **7** pages numérotées de **1/7** à **7/7**.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

#### **Répartition des points**

<b>PREMIÈRE PARTIE</b>	12 points
<b>DEUXIÈME PARTIE</b>	8 points

## **PREMIÈRE PARTIE**

TOUS les candidats doivent traiter le sujet suivant :

### **Analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique.**

À partir de la sélection d'au moins deux œuvres du corpus que vous analyserez, développez une réflexion personnelle, étayée et argumentée, sur l'axe de travail suivant : **la rôle de la nature dans l'art.**

Vous élargirez vos références à d'autres œuvres de votre choix.

- 4 documents en annexe 1

## **DEUXIÈME PARTIE**

Vous traiterez un sujet au choix entre le sujet A et le sujet B.

Vous indiquerez sur votre copie le sujet retenu.

### **Sujet A : commentaire critique d'un document sur l'art.**

L'art, les sciences et les technologies :

#### **Assimilation, appropriation, réorientation de connaissances scientifiques et de technologies pour créer**

En vous appuyant sur le document fourni, vous développerez un propos personnel, argumenté et étayé sur **l'usage de technologies numériques et l'image.**

- 1 document en annexe 2

## **OU**

### **Sujet B : note d'intention pour un projet d'exposition.**

À partir d'une œuvre choisie dans le corpus de la première partie, vous développerez un projet d'exposition en présentant vos intentions et les modalités envisagées.

Votre projet doit :

- respecter obligatoirement l'intégrité de l'œuvre du corpus ;
- **poter sur la relation entre l'artiste et la nature**

Annexe 1 (document 1)



**Jean FOUQUET**, *La Halte des pèlerins ; Combat de Fortune et Pauvreté*, miniature extraite de *De casibus virorum illustrium* par Boccace, 1460 et 1465.

*(De casibus virorum illustrium* est un recueil composé de 56 biographies mythologiques et historiques, commencé vers 1355. Rédigées en latin, puis réunies par l'auteur florentin Boccage, elle constitue un ensemble de récits ayant une visée morale.)



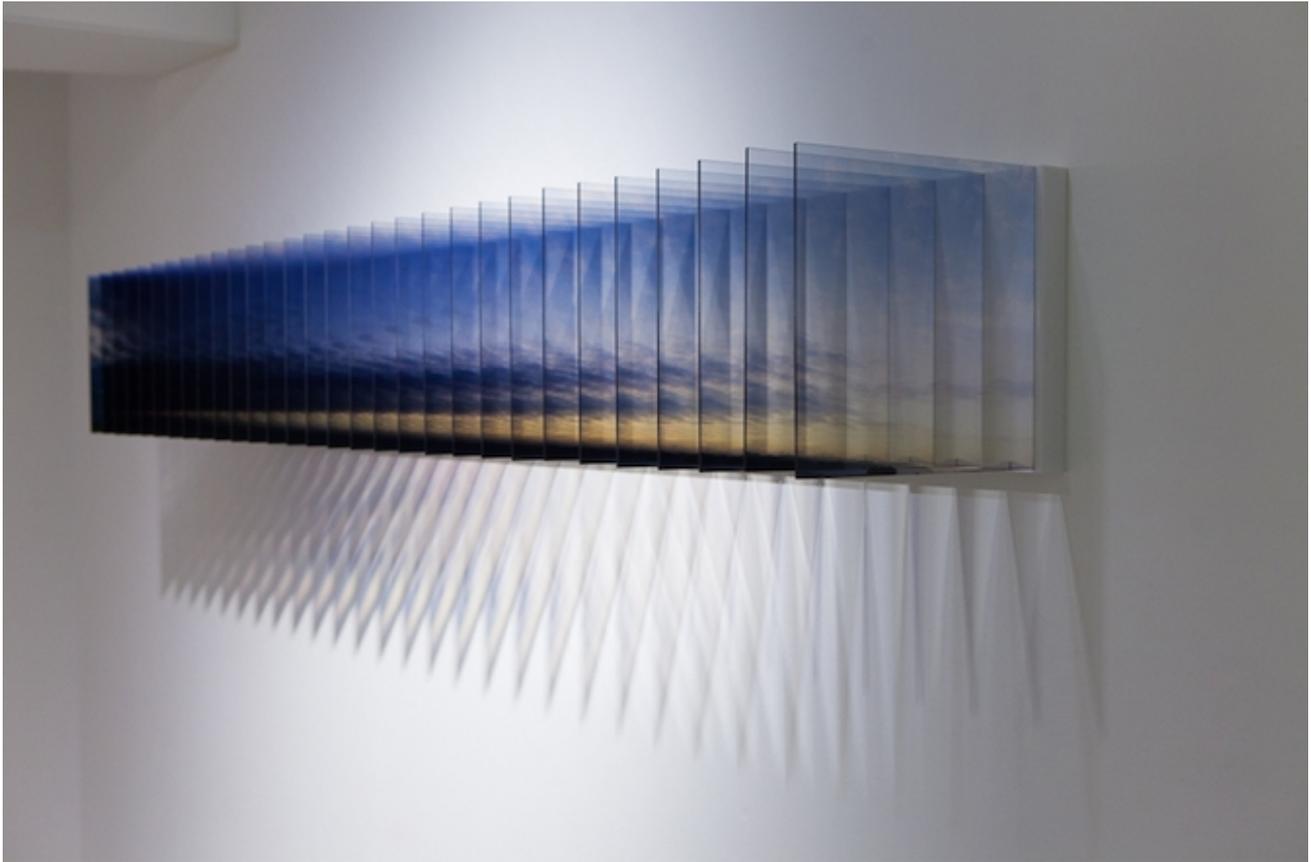
**Miguel Chevalier** (1959-), Sur-natures, sous-titre : Paradis artificiel, 2004, nouveau média interactif, plantes virtuelles réalisées avec le logiciel Music2eye, projetées sur un mur, les végétaux bougent en fonction des mouvements du public, captées par un détecteur de présence et mouvements, CD-Rom, programme informatique, dimensions variables. Centre national des arts plastiques, en dépôt depuis 2016 au Frac Picardie, Amiens.

Annexe 1 (document 3)



Levi VAN VALUM, Landscape II et Landscape III, 2008, photographie, tirage C-print 120x100 cm. Autoportrait

Annexe 1 (document 4)



Nobuhiro Nakanishi, Layered Drawings, photographies prises à quelques secondes d'intervalle et imprimées sur du film transparent.



Boris EL DAGSEN, **Pseudomnesia : The Electrician**, photographie générée par une I.A qui a reçu le prix SONY WORLD PHOTOGRAPHY AWARD

“( ) Ce questionnement est entré au cœur du débat en avril dernier, lors de la remise du prix Sony world photography award. Primé pour ses portraits représentant deux membres de générations différentes d’une même famille, Boris Eldagsen a tout simplement refusé le trophée. Pratiquement personne n’avait réalisé que ses photos étaient en réalité fabriquées par l’IA. Tel un lanceur d’alerte, le photographe allemand s’en est expliqué par un communiqué, nous invitant tous à nous interroger sur l’avenir de cette pratique : “J’ai voulu comprendre si les grandes instances de la photo étaient prêtes à comprendre ce que l’IA allait révolutionner dans le milieu. Elles ne le sont pas. Tous les professionnels de ce secteur doivent avoir une discussion ouverte sur le sujet, afin que l’on se mette d’accord au plus vite sur ce qu’est une photographie, et sur ce qui ne l’est pas”. ”

Stéphane Durand, article Y’a pas photo : quand l’I.A transcende la photographie, publié le 22 mai 2023 sur le site de Mixte Magazine.

<https://www.mixtemagazine.com/article/ya-pas-photo-quand-li-a-transcende-la-photographie>